

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JANVIER 2023

Présents : Madame WENDLING Nadine, Maire, Monsieur LCHAT Hervé, Madame LAMBRECHT Isabel, Monsieur RUFFET Christian, Madame GAMBLIN Fabienne, Monsieur BUTTAY Thierry, Madame PERROT Maud, Adjoint, Monsieur BECAVIN Serge, Madame BEGNI Sandrine, Monsieur DUPRAUX Olivier, Madame DURET Claudette, Monsieur GAVET Anthony, Madame JACQUIER Aurélia, Monsieur JACQUIER Cédric, Madame MERMIER Arlette, Monsieur POLLEZ Pierre-Etienne, Monsieur ROUVIERE Damien, Madame THOUEILLE Nathalie, Monsieur TISSOT Fabien, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Madame BONNAZ Lissette (pouvoir donné à Monsieur GAVET Anthony), Madame GAUTHIER Béatrice (pouvoir donné à Madame PERROT Maud), Madame VIOLLAND Anne-Cécile (pouvoir donné à Monsieur ROUVIERE Damien).

Absente : Madame ZEIN Silvina.

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures et remercie les participants de leur présence. Elle communique la liste des absences excusées, des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur ROUVIERE Damien est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

REPRISE DES RESAUX AU LIEU-DIT « LE PARC DE L'ABBAYE » : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) (2023-1)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les réseaux du Parc de l'Abbaye présentent de nombreuses insuffisances ne permettant pas de collecter correctement les eaux pluviales sans risques de débordements, ni d'acheminer les eaux usées strictes sans collecter au passage une très forte proportion d'eaux parasites.

Un programme de travaux a pour objectif de solutionner au plus vite cette problématique, en prévoyant de réaliser à court terme des travaux pour un budget global de 311 500 € HT pour la tranche 1 et de 461 500 € HT pour la tranche 2 à charge de la Commune (eaux pluviales) et de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) (eaux usées).

Le programme de travaux comprend :

⇒ Un renouvellement couplé à une mise en séparatif du réseau de la Rue du Parc de l'Abbaye,

- ⇒ Une déviation des volumes entrant en amont de la rue du Parc de l'Abbaye vers l'Impasse des Pommiers,
- ⇒ La séparation des réseaux dans les regards « mixtes » dans lesquels un mélange d'eaux pluviales et d'eaux usées est possible et se produit fréquemment.

La programmation est prévue en deux tranches :

- **Tranche 1** (objet de la présente demande de financement) :
 - Déconnexion des réseaux de l'Impasse des Moines et de l'Impasse du Stade,
 - Renouvellement du réseau EP Rue de l'Abbaye entre l'Avenue de Maxilly et la Rue des Fleurs.
 - D'un montant estimatif de 208 700 euros HT de travaux et de 15 181.18 euros HT de maîtrise d'oeuvre à la charge de la Commune.
- **Tranche 2** (non objet de la présente demande de financement) :
 - Renouvellement du réseau EP Rue du Parc de l'Abbaye à l'amont de la Rue des Fleurs et reprise de l'exutoire vers les Services Techniques.
 - D'un montant estimatif de 252 800 euros HT à la charge de la Commune.

Madame le Maire rappelle également que par délibération n° 2022-28 du 2 juin 2022, le Conseil Municipal avait approuvé la constitution d'un groupement de commande à marchés séparés entre la Commune de Neuvecelle et la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) afin d'assurer une cohérence d'intervention et d'obtenir des économies d'échelles.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pourrait être obtenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Madame le Maire à solliciter le versement d'une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % de la tranche 1 des travaux précités soit 90 000 euros ou tout autre aide qui pourrait intervenir.

- **autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

(2023-2)

Madame le Maire expose à l'assemblée que Madame la Comptable publique auprès de la Trésorerie d'Evian-les-Bains lui a transmis un état des taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices de 2007 à 2020. Les états de poursuites par voie de saisie effectués par le trésor public se sont révélés infructueux.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'admettre en non-valeur la somme de 2 585 euros 11 sur le budget principal,

- **précise** que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6541 (créances admises en non-

valeur) du budget de 2023,

- **charge** Madame le Maire d'effectuer les mandatements correspondants.

DIVERS

En fin de séance, le Conseil Municipal,

- **a été informé** par Madame le Maire de la prorogation pour une durée de 18 mois maximum du prêt relais de 2 500 000 euros réalisé dans l'attente de la vente du tènement communal de Grande-Rive. Le prêt ainsi réalisé porte sur un taux variable E3M moyenné + 0.76 % et sera remboursé dès que la vente sera effective et ce remboursement anticipé ne donnera lieu à aucun frais ni pénalité.
- **a été informé** que Madame Isabel LAMBRECHT souhaitait mettre fin à ses fonctions de 2^{ème} Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires pour des raisons professionnelles et familiales. Elle restera toutefois dans l'équipe municipale en tant que conseillère municipale. Madame Isabel LAMBRECHT est grandement remerciée pour son engagement sans faille, ses compétences et sa disponibilité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

WENDLING Nadine

ROUVIERE Damien